



Spi Ouest France - BPGO 2025

Avenant N°1 à l'avis de Course

AC 5.1 : ajouter à la liste des classes monotypes : la **Classe Mini 6.50**

AC 5.6 : est modifié comme suit :

Chaque bateau doit obligatoirement avoir un équipage composé d'au moins trois personnes sauf pour la catégorie IRC Double, Double mixte, Figaro 3, Class 40, **Mini 6.50**, **Sun Fast 30 OD** et Multi 2000.

AC 8 : Répartition de la flotte et parcours : ajouter l'AC 8.3

8.3 : Pour la série **Class 40** : la flotte devra avoir un armement de sécurité semi-hauturier de la Division 240 en vigueur. Ainsi que l'AIS en fonction durant toutes l'épreuve.

AC 10 : Les Parcours : est modifié comme suit :

Les parcours seront de type construits ou côtiers. Carte SHOM conseillée : 7033

Pour la série Class 40 : un parcours côtier de 24h, pourra être programmé le samedi sur un côtier Semi-Hauturier.

Affiché le 14 février 2025 à 10h00

Pour l'AO

Gilles Bricout